

## **Compte rendu de la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la Loire du vendredi 2 juillet 2021**

### **Président de séance :**

- Monsieur Dominique POGGIOLI, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

### **Membres présents :**

#### **Représentant de l'administration :**

- Madame Armelle KHEDER, secrétaire générale des services de l'éducation nationale de la Loire

#### **Représentants du personnel :**

- Madame Sandrine AINSER, FSU
- Monsieur Jean-Yves CAPDEVIELLE, FSU
- Madame Delphine CRESPE, FSU
- Monsieur Florent JOLIS, FSU, secrétaire du CHSCT départemental
- Madame Cécilia MASSON, FSU
- Madame Mathilde POINT, UNSA éducation
- Monsieur Laurent STRAUSS, UNSA éducation

#### **Membres également présents :**

- Madame Valérie ALVERGNAT, assistante sociale du personnel
- Madame Samira BOUKARRAA, infirmière de santé au travail
- Madame Marie-Ange CHAMBOUVET, infirmière conseillère technique
- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention départemental
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

La séance se tient en présence, dans les locaux de la DSDEN de la Loire.

Monsieur l'inspecteur d'académie ouvre la séance à 14h00.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation à ce CHSCTD.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale UNSA éducation.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale FSU.

Monsieur l'inspecteur d'académie rappelle que le CHSCTD est aussi une instance de communication. Même si la communication était en mode dégradé du fait de la crise sanitaire, les services sont restés mobilisés pour informer les personnels.

Monsieur l'inspecteur d'académie poursuit sur la médiation. Il souligne que c'est un véritable métier qui nécessite neutralité et formation. C'est un outil indispensable pour réguler les tensions qui apparaissent dans certaines équipes.

Quant à la préparation de la rentrée scolaire liée à la crise sanitaire, monsieur l'inspecteur d'académie indique qu'il est très difficile de faire des prévisions à long terme. Une des principales solutions repose sur la vaccination. Le CHSCTD, en tant qu'instance traitant de la santé des personnels, doit jouer un rôle en ce sens.

### **Crise sanitaire**

Madame la secrétaire générale confirme la tendance à l'amélioration de la situation. A ce jour, on note en moyenne une à trois fermetures de classe par jour sur le département.

Les représentants du personnel UNSA éducation s'interrogent sur l'essoufflement de la campagne de tests dans les écoles, constatant une baisse de la participation.

Madame la secrétaire générale répond que le rapport aux tests des familles a changé, du fait probablement que certains élèves ont été vaccinés et du fait d'une lassitude générale liée aux contraintes sanitaires.

Les représentants du personnel FSU ajoutent que ces tests sont intervenus assez tardivement dans le second degré, à un moment où des élèves n'étaient plus présents dans les établissements, du fait notamment des stages.

Madame la secrétaire générale rappelle que la prise en charge des tests pour les lycées l'a été par la région. Pour les collèges, elle a été au contraire précoce, dès le mois de décembre 2020 et que cela s'est intensifié au retour des vacances d'hiver par la mise en œuvre des tests salivaires.

### **Bilan des missions des infirmières scolaires dans le cadre de la crise sanitaire**

Monsieur l'inspecteur d'académie remercie les infirmières pour leur engagement et leur disponibilité.

L'infirmière conseillère technique dresse le bilan des missions des infirmières scolaires.

Elles ont participé massivement au contact tracing et ont fait remonter les informations, soit par le biais du chef d'établissement, soit directement.

Elles ont assuré le lien avec les familles. La communication a parfois été compliquée car des familles

n'étaient pas d'accord avec le protocole ou n'adhéraient pas forcément à l'enquête. Elles ont été en première ligne dans la mise en place des protocoles dans les établissements et l'appropriation des gestes barrières par les personnels et les élèves.

Les infirmières ont également reçu, dans leur établissement d'origine, de nombreux élèves qui les ont sollicitées pour de l'aide liée à des sentiments d'anxiété et de mal être.

Les représentants du personnel FSU confirment que l'activité des infirmières dans leurs établissements, en direction d'élèves fragilisés, a été importante.

L'infirmière conseillère technique précise que les infirmières ont eu le soutien d'infirmiers libéraux, d'associations et d'étudiants en médecine.

Madame la secrétaire générale ajoute qu'une entité spécifique avec des personnels dédiés a été créée à la DSDEN autour de l'infirmière conseillère technique, en lien étroit avec le médecin conseillère technique.

L'infirmière conseillère technique salue le soutien des deux infirmières en santé du travail et leur rôle de prévention dans les établissements scolaires.

Des équipes mobiles ont été créées et formées. Dans la Loire, il y a 89,5 ETP (équivalent temps plein) infirmier. 39 de ces personnels ont participé à ces équipes mobiles.

En comptant une journée pour les tests antigéniques et une demi-journée pour les tests salivaires, on arrive à 399 jours de travail infirmier dédié aux tests antigéniques et 49 aux tests salivaires.

Les infirmières ont également fait des astreintes sur 17 weekends pour le contact tracing, sur la base du volontariat.

L'infirmière conseillère technique souligne l'engagement de ses collègues dans l'accompagnement des équipes et le soutien apporté par l'équipe de direction.

Madame la secrétaire générale ajoute que de nombreuses infirmières sont maintenant engagées dans les campagnes de vaccination.

L'infirmière conseillère technique indique que depuis une semaine, les personnels se rendant dans un centre de vaccination ont une sérologie préalable sur place. Cela permet de leur indiquer s'ils auront besoin ou non d'une seconde dose. Les personnels adhérents à la MGEN ne peuvent pas obtenir le QR code sur le site AMELIE. Il faut bien penser à le demander sur place. Ce QR code peut également être obtenu en pharmacie ou chez le médecin traitant avec le numéro de sécurité sociale.

### **Calendriers et choix pour les visites de sites**

Le conseiller de prévention indique, que suite au groupe de travail préparatoire à ce CHSCTD, il a été décidé de reprendre les visites non faites en 2019/2020.

La visite du collège Mario Meunier à Montbrison dont la visite a dû être reportée deux fois est programmée pour un vendredi avant les vacances de la Toussaint. Une nouvelle enquête santé et sécurité au travail préalable auprès des personnels sera lancée mi-septembre.

La visite du lycée Albert Thomas à Roanne sera programmée sur le mois de janvier 2022, l'école maternelle des Vernes à Rive-de-Gier sur fin février / début mars 2022 et le collège Gambetta à St-Etienne sur le mois d'avril 2022.

Une planification des dates sera faite dès le mois de septembre pour les réunions du CHSCTD, les visites et les groupes de travail associés, en lien avec l'inspecteur santé et sécurité au travail qui participe également au CHSCTA, aux CHSCTD de l'Ain et du Rhône et aux visites initiées par ces trois CHSCT.

Monsieur l'inspecteur d'académie demande des précisions sur l'enquête préalable faite auprès des personnels en amont de chaque visite.

Le conseiller de prévention répond que cette enquête est commune au CHSCTA et aux CHSCTD de l'académie de Lyon et porte sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. C'est une enquête en ligne pour tous les personnels éducation nationale du site visité. Elle est lancée puis gérée par la DSI du rectorat, sur demande. Les résultats sont ensuite communiqués sous forme d'un rapport détaillé.

Monsieur l'inspecteur d'académie souhaite connaitre le taux de réponse moyen des personnels à ce questionnaire.

Le conseiller de prévention répond qu'il a été de 57 % et 53% pour les deux derniers collèges et de 92% et 80% pour les deux dernières écoles.

### **Point sur les assistants de prévention de circonscription (APC)**

Le conseiller de prévention indique qu'il s'agit là de reprendre ce qui avait été initié pour l'année scolaire 2019/2020, c'est-à-dire mettre en œuvre des temps d'échange et de formation pour les 14 APC ligériens. Pour la Loire, les APC sont nommés parmi les conseillers pédagogiques de circonscription.

Une première journée s'est déroulée en septembre 2019, dans les locaux du lycée Pierre Desgranges à Andrézieux-Bouthéon, en présence des APC, de l'inspecteur santé et sécurité au travail, de la conseillère de prévention académique et du conseiller de prévention départemental. Cette journée a permis des échanges très intéressants sur le rôle et les missions des APC et d'aborder différents sujets comme les plans particuliers de mise en sureté risque majeur et attentat-intrusion (PPMS), le radon, l'amiante, la sécurité incendie et le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Le secrétaire du CHSCTD a été associé sur une partie de la journée, pour donner des informations sur le rôle et les attributions du CHSCTD.

Cette journée a donné pleine satisfaction aux participants. Une deuxième journée, axée principalement sur le DUERP, a alors été programmée pour le mois de janvier 2020 dans les locaux de la sous-préfecture de Montbrison qui accueille la circonscription. Elle a dû être reprogrammée pour le mois de mars 2020 et n'a finalement pas pu se tenir en raison du confinement.

Cinq nouveaux APC ont pris leur fonction en septembre 2020. Ils ont été formés, pour partie à distance et pour partie en présence, et ont participé à une visite d'inspection d'une école de leur circonscription en présence de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Le principe de la reconduction d'une ou plusieurs journées de formation pour les APC est acté.

Les représentants du personnel ajoutent qu'il serait utile de renforcer la communication sur l'existence et les missions des assistants de prévention auprès des directrices et des directeurs d'école mais aussi auprès des autres personnels du 1er degré.

Madame la secrétaire générale répond que cet aspect sera travaillé en conseil d'IEN, notamment en vue de la préparation des réunions de rentrée des directeurs.

Des outils de communication et d'information pourront être développés au sein de l'espace des nouveaux sites académique et départemental, en collaboration avec les représentants du personnel.

### **Bilan de la rencontre avec le conseil départemental**

Madame la secrétaire générale informe les membres qu'elle s'est rendue, le 24 juin, avec l'inspecteur santé et sécurité au travail et le conseiller de prévention à une réunion avec leurs homologues du conseil départemental. L'objectif était d'établir un contact et d'aborder des sujets communs dans le domaine de la prévention dans les collèges ligériens, notamment la désignation des assistants de prévention.

Une conseillère de prévention a été nommée au conseil départemental. Elle sera un point d'entrée fort

Une conseillère de prévention a été nommée au conseil départemental. Elle sera un point d'entrée fort dans nos échanges.

L'inspecteur santé et sécurité au travail rappelle qu'il existe des relations de travail avec le service de prévention et d'amélioration des conditions de travail (SPAC) au niveau de la région pour les lycées et que ce n'est pas encore le cas au niveau du département pour les collèges.

Il ajoute qu'il est primordial de créer du lien entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales et de développer un partenariat sur l'aspect santé, sécurité et conditions de travail et que cela est d'autant plus important que l'ensemble des personnels d'un établissement est sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

Il précise que lors de ses visites d'inspection en écoles, collèges et lycées, il demande systématiquement que la collectivité soit représentée. Son indépendance, étant sous l'autorité fonctionnelle de l'inspection générale, facilite les relations.

Madame la secrétaire générale indique que la problématique actuelle qui existe dans les collèges est qu'il peut y avoir deux assistants de prévention, un rattaché à la collectivité territoriale en direction uniquement des personnels de la collectivité et un rattaché à l'éducation nationale, sans lien entre les deux. Il est donc important de développer une culture commune de la prévention et d'envisager les modalités qui peuvent être mises en place pour un travail en commun.

Une expérimentation va donc être mise en place.

Deux établissements dans lesquels ont été désignés deux assistants de prévention, un par la collectivité territoriale et un de l'éducation nationale par le chef d'établissement, ont été choisis. Leur nom sera donné à la rentrée, le conseil départemental souhaitant communiquer avec ses agents en amont.

Une visite de ces deux collèges sera programmée avec l'inspecteur santé et sécurité au travail, visite à laquelle pourront participer le conseiller de prévention et la conseillère de prévention du conseil départemental.

Madame la secrétaire générale ajoute que pour les lycées, il existe une convention avec la région qui permet à l'assistant de prévention, qu'il soit issu de la collectivité ou de l'éducation nationale, d'intervenir auprès de tous les personnels et de toutes les problématiques liées à la prévention.

En réponse à une question de monsieur l'inspecteur d'académie, l'inspecteur santé et sécurité au travail indique que tous les collèges n'ont pas d'assistant de prévention et que la tendance est de nommer des assistants de prévention itinérants sur plusieurs établissements.

Le conseiller de prévention précise qu'il y a 39 assistants de prévention issus de la collectivité et 6 assistants de prévention issus de l'éducation nationale actuellement dans les collèges.

### **Modification dans le traitement des situations particulières évoquées lors des réunions du CHSCTD**

Suite aux discussions dans le cadre du groupe de travail préparatoire, madame la secrétaire générale informe les membres, qu'à compter de la prochaine année scolaire, les situations particulières ne seront plus évoquées lors des réunions du CHSCTD et propose qu'elles fassent l'objet d'un groupe de travail spécifique qui se réunira au moins une fois par période. La constitution de ce groupe de travail sera à définir.

Les représentants du personnel FSU et UNSA éducation valident cette proposition.

Les représentants du personnel FSU souhaitent cependant que des situations ayant une portée générale puissent être traitées en CHSCTD.

Madame la secrétaire générale répond que la vocation du CHSCTD est de faire de la prévention et que si des situations amènent à des mesures de prévention qui ont vocation à être généralisées, elles ont bien évidemment toute leur place dans cette instance.

## **Groupe de travail sur le registre santé et sécurité dématérialisé**

Les représentants du personnel FSU demandent ce qu'il en est du groupe de travail sur les registres dématérialisés et souhaitent acter la suite des travaux entrepris.

Madame la secrétaire générale rappelle que l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription présent à ce groupe de travail avait fait d'intéressantes propositions sur sa méthode dans la gestion des réponses apportées à ce registre. Une deuxième réunion de ce groupe de travail n'a pas pu avoir lieu cette année scolaire mais sera programmée en septembre.

## **Responsabilité des directrices et des directeurs d'école**

Les représentants du personnel FSU reviennent sur ce point déjà évoqué en CHSCTD en mars 2019 et sans suite donnée.

En réponse à une question de monsieur l'inspecteur d'académie, l'inspecteur santé et sécurité au travail et le conseiller de prévention rappellent qu'il s'agissait de clarifier la responsabilité des directeurs d'école lors de la signature d'une convention tripartite (directeur, maire, structure) d'occupation des locaux hors temps scolaire, notamment quand le directeur est responsable unique de sécurité incendie. La discussion originelle portait sur le fait que dans une convention d'utilisation des locaux, le directeur ne peut pas être tenu pour responsable et comme l'inspecteur d'académie n'a pas donné délégation, il ne peut pas l'être non plus. Une telle convention concerne le propriétaire et la structure qui va utiliser les locaux. Une école ne disposant pas de la personnalité morale et aucun acte académique ne donnant autorité au directeur d'école pour signer des conventions, il peut seulement en être signataire pour en avoir connaissance.

Madame la secrétaire générale sollicitera la direction des affaires juridique pour clarifier ce point.

## **Situations particulières**

Les représentants du personnel évoquent ensuite des situations particulières de personnels, d'écoles et d'établissements. Pour des raisons de confidentialité, les échanges des membres du CHSCTD ne seront pas retranscrits dans ce compte rendu.

Madame Ainsier quitte ses fonctions de représentante du personnel au titre de la FSU à la prochaine rentrée scolaire.

Madame la secrétaire générale lui souhaite une bonne année de formation.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de souhaits d'intervention et l'ordre du jour étant épuisé, madame la secrétaire générale remercie les membres pour leur contribution.

La séance est levée à 16h30.

Fait à Saint-Etienne, le 5 juillet 2021

**Le président de séance**

**Dominique POGGIOLI**

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Loire  
**Dominique POGGIOLI**